

2022.07.06_47.RI

ARRETE

reconnaissant le caractère de calamité
agricole aux dommages subis par
les agriculteurs du **Lot-et-Garonne**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

VU les articles L. 361-1 à L. 361-8 du code rural et de la pêche maritime organisant la gestion des risques en agriculture ;

VU les articles D. 361-1 à D. 361-42 du code rural et de la pêche maritime ;

VU les avis émis par le Comité national de gestion des risques en agriculture au cours de ses séances du 28 avril 2022 et 6 juillet 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont considérés comme présentant le caractère de calamité agricole au sens de l'article L. 361-5 du code rural et de la pêche maritime pour les biens et les zones ci-après définis les dommages dus aux températures basses du 6 au 17 juillet 2021 et du 24 juillet au 9 août 2021.

Biens sinistrés :

Pertes de récolte sur maraîchage : tomates industries

Zone sinistrée :

Communes d'Allez-et-Cazeneuve, Bias, Boé, Bourgougnague, Bourlens, Brugnac, Casseneuil, Castillonnès, Caudecoste, Caumont-sur-Garonne, Cazideroque, Colayrac-Saint-Cirq, Coulx, Courbiac, Galapian, Grateloup-Saint-Gayrand, Hautesvignes, Lachapelle, Lagruère, La-Sauvetat-de-Savères, Lafox, Lauzun, Le-Mas-d'Agenais, Le-Temple-sur-Lot, Meilhan-sur-Garonne, Monbahus, Monflanquin, Monségur, Montastruc, Montayral, Montpezat, Monviel, Penne-d'Agenais, Puch-d'Agenais, Pujols, Puymiclan, Roumagne, Saint-Barthélémy-d'Agenais, Saint-Bazeille, Sainte-Colomben-Bruilhois, Saint-Georges, Saint-Léger, Sainte-Livrade-sur-Lot, Sainte-Marthe, Saint-Nicolas-de-la-Balmerie, Saint-Quentin-du-Dropt, Saint-Sardos, Saint-Sauveur-de-Meilhan, Saint-Vite, Sauveterre-Saint-Denis, Ségalas, Seyches, Taillebourg, Tombeboeuf, Tonneins, Tournon-d'Agenais, Trémons, Trentels.

ARTICLE 2 : La Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 IIII. 2022

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Pour le ministre et par délégation

Pour le Ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des mines


Serge LHERMITTE